Broël (**Brouel**), de, Jean, seigneur de Broël (non cité à la montre)

Armes. De gueules au léopard lionné d'hermines (POTIER de COURCY, op. cit., qui ajoure « comme Muzillac. »

Les Broël, seigneurs de Broël, sont une famille originaire d'Arzal (actuel département du Morbihan) où se situe la seigneurie éponyme. Sont cités dans diverses montres de l'évêché de Vannes et réformations de la paroisse d'Arzal (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 33-34) :

- le 8 septembre 1464, Jean Broël, dont le revenu noble est estimé à 160 livres ;
- le 21 avril 1477, Jean Broël, dont le revenu noble est alors apprécié à 200 livres, à qui injonction est faite de présenter « un archer en oultre » ;
- le 4 septembre 1481, Jean Broël;
- et lors de la réformation de 1536, se lit « Le Moustier Broël que tient le seigneur de Broël ».

Les Broël disposent de biens en pays guérandais et aux environs (seigneurie d'Assérac, baronnie de la Roche-Bernard) et y ont conclu des alliances matrimoniales (Bogat, Condest, Du Chastel, Kerveno La Bouexière, Mello, Tréguz).

Le 19 septembre 1419, dans le minu de rachat qui fait suite au décès de Raoul de Montfort, seigneur de Montfort et de La Roche-Bernard, est enregistré Jean de Broël (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 14).

Dans le compte tenu, entre le 16 mars 1457 (n.st.) et le 22 novembre 1458, par Pierre Tresle, des seigneuries d'Assérac et de Faugaret, pour les paroisses d'Assérac, Camoël, Herbignac, Nivillac et Saint-Lyphard, Pierre de Broël est procureur aux gages annuels de 5 livres (*ibid.*, E 299, f° 15 v°).

Le 23 octobre 1476, Jean de Broël est enregistré dans un aveu rendu au duc par le seigneur d'Escoublac (*ibid.*, B 1450).

Le 10 mars 1494 (n. st.), « noble escuyer » Pierre de Broël, seigneur de Broël, rend aveu devant la cour de Malestroit au bailliage de Muzillac pour la possession de 5 œillets (*ibid.*, B 1484).

Le 21 juin 1523, Jean de Broël présente, au roi, un minu de rachat des bines tenus à foi, hommage et rachat qui lui sont advenus par le décès de Jehan de Broël, ecuyer, et de Françoise Mello, ses père et mère, en leur vivant seigneur et dame de Broël et de Trévenez; Trévenez lui vannant de sa mère (*ibid.*, B 2316, voir encore 20 décembre 1527, *ibid.*, B 2412).

Le 23 juillet 1536, il est fait état d'un échange, intervenu à une date inconnue, entre un « seigneur du Brouel », et Jean Goudel, de la « maestairie noble et appartenance » de Kerbilly pouvant valoir, « charges portées », la somme de 60 sous de rente (soit en capital 60 livres), ; ce bien devenant ainsi la propriété de Jean Goutdel (*ibid.*, B 3022, f° 42-42 v° et site « Archives remarquables »).

Le 12 mais1540, Jean de Broël est curateur de Vincent de Treguz, fils de feu Jean de Treguz, décédé il y a six ans (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484).

Le 21 juin 1540, Jean de Broël rend aveu au roi (*ibid.*, B 1517, f° 551^{bis}), puis le 8 octobre 1548, qualifié de seigneur de Broël, au seigneur d'Assérac (*ibid.*, E 3601, f° 6).

Autres Broël:

- Michelle. En 1427, elle épouse Pierre de Condest (KERVILER, op. cit.)
- Jacquette. Elle épouse Guillaume de La Bouexière, seigneur de Brantonnet. Le 24 février 1500, ils figurent parmi ceux qui tiennent des terres à foi, hommage et rachat de la vicomté de Saint-Nazaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 66 v°).
- Vincent. Le 21 mars 1509 (n.st.), il est mentionné comme recteur de Saint-Molf (*ibid.*, B 18, f° 51). Le 18 décembre 1510, maintenue lui est donnée sur la cure de Mesquer (*ibid.*, B 20, f° 229).
- Anne. Elle épouse Jacques du Chastel. Tous deux, qualifiés de seigneur et dame de Bissin et de « Kerguern » (actuellement Kergain en Camoël), sont cités le 12 août 1531, date à laquelle sauvegarde leur est accordée, devant les cours de Nantes et de Guérande, à propos de la métairie de Kerguern (*ibid.*, B 33, f° 141 v°), puis ils obtiennent, le 7 septembre 1531 « reintégrande » pour cette métairie (*ibid.*, B 33, f° 154 v°), avant que le 9 septembre, une enquête ne soit ordonnée (*ibid.*, B 33, f° 155 v°).

Jacques du Chastel meurt le 19 mars 1532 (n.st.). Sans descendance, son héritière principale est Jeanne de Tréguz qui pourrait être sa nièce, fille d'une sœur de Jacques qui a épousé Guillaume de Tréguz. La question de la succession est l'objet d'une procédure devant la cour de Guérande où, dès le 3 mai 1532, Jeanne de Tréguz est en procès contre Anne de Broël; cette dernière contestant la « provision » accordée à Jeanne (*ibid.*, B 34 f° 85 v°). Le 15 septembre 1532, suite au décès de Jacques, un minu de rachat est présenté au roi par Jeanne de Tréguz, héritière principale et noble de Jacques du Chastel, autorisée de son mari Jean du Plessis, le douaire d'Anne de Broël est réservé (*ibid.*, B 1455).

Anne de Broël se remarie avec Julien de Kerveno, seigneur de Bréhet. Le 24 juin 1534, il leur est accordée maintenue et sauvegarde (*ibid.*, B 36, f° 93 v°). Ils sont encore cités le 28 avril 1535 lors d'un procès les opposant à Georges Chereau contre qui ils obtiennent un « mandement relevant » et que des témoins soient entendus lors d'une enquête (ibid., B 37, f° 61 v°). Elle meurt avant son second époux qu'elle désigne comme exécuteur testamentaire. Dans son testament, elle demande à être inhumée au couvent Saint-Yves de Guérande et que soit célébré un service anniversaire d'une messe et, pour sa fondation, elle fait une donation de 5 livres de rente assignée sur des œillets de saline. Le 16 août 1547, les Dominicains réclament à Julien de Kerveno le paiement des mises qu'ils ont faites lors des obsèques et de certaines messes annuelles. Julien de Kerveno régularise la situation, en cédant 20 livres, et s'engage à continuer à payer la rente liée à l'anniversaire (ibid., H 296). Toutefois, par un acte du 4 janvier 1540 (n. st.), Julien de Kerveno, seigneur de « la Pippelaye », en son nom et celui de ses enfants nés de son mariage avec « damoiselle » Anne de Broël, a renoncé à l'héritage de cette dernière. Cette démission a été annoncée à l'issue de la grande messe de Saint-Molf, bannie à Guérande le 12 janvier 1540 (n. st.) et enregistrée aux « pletz generaulx » de Guérande le 3 août suivant (*ibid.*, 1 J 445, acte en date du 3 mai 1587).

- Jeanne. Elle épouse Jean de Tréguz qui décède le 7 octobre 1534. Devenue veuve, Jeanne de Broël, le 14 décembre 1534, présente un minu au seigneur d'Assérac (*ibid.*, E 301, f° 2), puis, le 18 juin 1535, en tant que tutrice de Vincent de Tréguz, leur fils aîné, elle présente au roi un minu (*ibid.*, B 1476). Le 14 décembre 1536, est évoquée une procédure qui l'oppose à Françoise de Fresnay, dame de Trégain (qu'elle tient au titre de son douaire), tutrice des enfants issus de son mariage avec feu maître Pierre du Verger, seigneur de Saint-Denac à propos d'une lisière et d'armoiries en la chapelle Notre-Dame de Férel en l'église paroissiale d'Herbignac (*ibid.*, E 1261). En 1539, Jeanne de Broël se remarie avec François de Vassault, seigneur de Martimont, souvent dit « M. de Martimont », intendant de la Maison de Laval et alors au service de la comtesse de Laval, Claudine de Rieux, dont il adopte leur religion : il est ancien de l'église réformée de La Roche-Bernard et sénéchal de La Roche-Bernard (Archives de Coëtaret). Elles est qualifiée de dame de la Matinaie, en septembre 1544 dans la déclaration faite au roi pour la baronnie de la Roche-Bernard (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881). La Mâtinais passe ensuite à son fils cadet Nicolas de Treguz puis à la famille de Vassault (*ibid.*, B 2412).

FAUCHERAND Charlotte, GALLICE Alain, «Broël», Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires, mis en ligne le 1^{er} mars 2024